

Parc national des Calanques – mesures conservatoires – Nidification / où grimper dans les Calanques ?

Evolutions validées en comité d'experts du 11 septembre 2025

Espèce concernée	Site d'escalade concerné	PERIMETRES mis en défens Arrêté pluriannuel 2025	DATES
Faucon Pèlerin	Cancéou	1) Secteur Ponant - Interdiction des voies C / D / E / F / G	du 1 ^{er} janvier au 15 juin.
		2) Secteur Mistragaou : Interdiction de la voie F	du 1 ^{er} janvier au 15 juin.
Cormoran Desmarest	Triperie	Secteur Triperie Gauche ; Secteur Triperie Grotte ; Secteur Cosquer	du 1 ^{er} octobre au 15 juillet.
Cormoran Desmarest Faucon Pèlerin	Cap Morgiou	Voies El Cap, Marie Jacqueline, Bora-Bora + Traversées Ivan et Super Trempe	
Cormoran Desmarest,	Ste Frétouse	1) Cannier Les voies Habemus Papam & Deux gamins sous la pluie Secteur Traversée Cannier – Tablettes depuis le trou Jeannette (non inclus) vers les tablettes jusqu'à la voie des Deux gamins sous la pluie (inclus).	du 1 ^{er} octobre au 15 juillet.
Grand-Duc d'Europe, Faucon Pèlerin		2) Est Secteur Fight club et secteur sans nom Traversée de la corniche des Grands-ducs Partie Est de la traversée des immortelles	du 15 novembre au 30 juin.
Grand-Duc d'Europe	La Barasse	Secteur Peace and Love : Voies E No comprendo, F Tir ailleurs, G C'est comme ça, H Beyrouth, I Satyre à vue, J Nuit d'ivresse	du 15 novembre au 30 juin
Grand-Duc d'Europe	Vallon des Aiguilles	Secteur La Mitre Secteur Metallika	du 15 novembre au 30 juin

Ces interdictions temporaires concernent toutes les activités, à savoir l'escalade, la spéléologie, la randonnée, le trail ou toutes autres activités sommitales présentes sur le périmètre mis en défens.

Pourront être décidées une prolongation ou une levée de la période d'interdiction si les observations sur le cycle de reproduction des espèces montrent que cela est nécessaire